



"Le droit saisi par la science-fiction" : un OVNI doctrinal

Actualité législative publié le **29/05/2017**, vu **3613 fois**, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

"Le droit saisi par la science-fiction" est un ouvrage collectif passionnant rédigé par plusieurs professeurs et maître de conférences sous la direction de Fabrice Defferrard

Profitant d'un long mais mérité week-end prolongé, j'ai lu - non dévoré - "le droit saisi par la science-fiction" (Mare & Martin, collection Libre droit, 2016). J'ai été tour à tour intrigué, amusé, intéressé par ce qui constitue un véritable...OVNI.

En tout, ce sont 12 contributeurs qui ont rédigé ce bel ouvrage ! Par avance, je suis désolé, je ne ferais valoir que mon point de vue, subjectif et partiel par définition, sur les différentes contributions.

Dès le sommaire, le caractère révolutionnaire de l'ouvrage apparaît. Non, il n'est pas découpé en 2 parties, mais...en 3 ! C'est choquant...

Dès l'avant-propos, le ton est donné, c'est d'une rencontre étonnante dont il s'agit. Le droit va utiliser les perspectives infinies offertes par la science-fiction.

Dans la première partie "la normativité saisie par la science-fiction", plusieurs contributions attirent l'attention. J'ai particulièrement goûté l'interrogation "l'homme invisible est-il un homme ?". Quant à la contribution sur les virus et le droit, elle m'a occasionné des cauchemars.

La deuxième partie "l'être vivant saisi par la science-fiction" conduit à s'interroger sur le statut juridique des androïdes. Puis, à la lecture de la contribution de Fabrice Defferrard, on bascule d'une page à l'autre de Saleilles à Star Trek. En effet, si la personnalité est une abstraction juridique elle repose sur une réalité de fait ; l'auteur rappelle que "le doute profite à la qualité de personne".

La troisième partie "les institutions juridico-politiques saisies par la science-fiction" contient notamment une contribution consacrée à 1984 et interroge tout particulièrement en se référant à la période de l'Inquisition et conduit le lecteur, en l'occurrence moi-même, à se demander si finalement il s'agit toujours de science-fiction à l'heure de l'IMSI catcher et de la surveillance généralisée.

Je ne saurais que trop recommander cet ouvrage. Il permettra aux étudiants de les attirer vers le droit, donnera des idées originales de recherche aux enseignants et arrachera quelques sourires aux plus grincheux des juristes (si, si, il y en a...).

Pour conclure, essayons de trouver un défaut à cet ouvrage...le seul qui me vient à l'esprit c'est qu'il manque peut-être une contribution pour le parfaire...la mienne (sic)...